

Un projet éolien à Cintegabelle - 31

Édito Lettre info Cintegabelle

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

La loi sur la transition énergétique votée le 14 octobre dernier à l'Assemblée nationale pose des objectifs précis tels la baisse de la consommation d'énergie, la baisse de la part du nucléaire dans la production d'électricité (de 75 à 50%) à l'horizon 2025, ou encore l'objectif de 23% d'énergies renouvelables dans le total de la consommation à l'horizon 2020.

Cintegabelle, déjà résolument engagée dans le Plan Climat du Pays du Sud Toulousain, souhaite clairement prendre sa part dans la transition énergétique. La commune décline cet engagement au travers de trois projets en étude.

Un parc photovoltaïque au sol dans le cadre de la reconversion du site des gravières (lieu-dit Capvert) qui cesseront leur activité en 2018, un réseau de chaleur au bois qui desservirait les équipements publics du secteur des écoles et enfin un projet éolien.

Par une délibération du 23 septembre 2014 le Conseil Municipal a, à l'unanimité, accepté l'implantation d'un mât de mesure du vent dans la plaine, sur le lieu-dit « Les Parrounes », afin de réaliser une partie des études de faisabilité du projet, sous la réserve de la mise en place par le porteur de projet GDF SUEZ Futures Energies d'une concertation avec la population et en lien avec les élus. Des journées de présentation ont été organisées à cet effet en décembre 2014 à la Mairie de Cintegabelle, à Saint-Quirc et à Lissac. Le Conseil Municipal a également, par la même délibération, conditionné l'avis définitif de la commune sur le projet au résultat de l'ensemble des études de faisabilité (vent, bioévaluation, étude paysagère, prévention du bruit) et de la concertation.

Ce parc éolien, à taille humaine, fournirait en électricité environ 12 000 personnes.

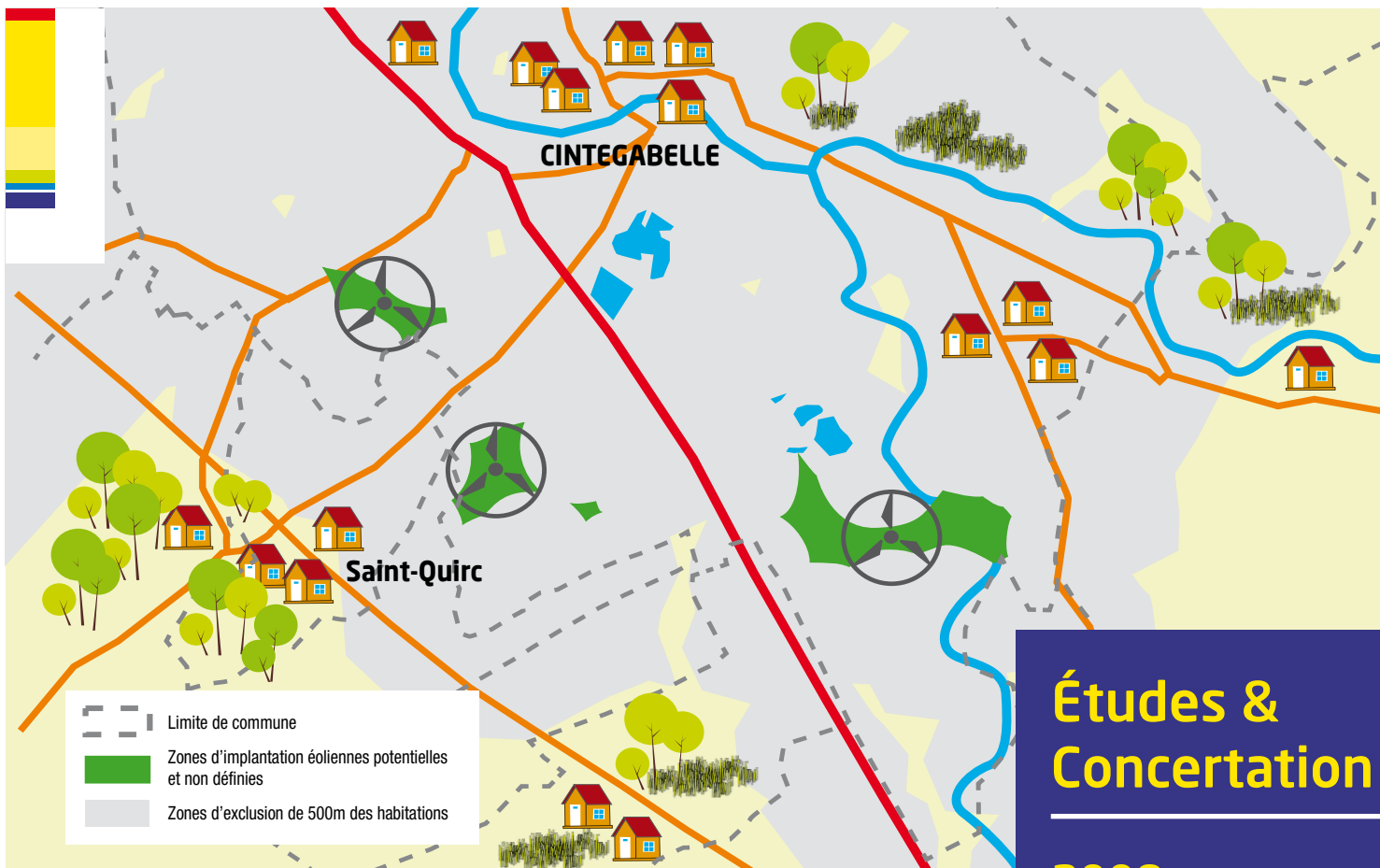
Cette lettre d'information a pour but de fournir, à tous, les éléments détaillés sur l'avancement du projet, dans l'attente des prochaines étapes et notamment la mise en place d'un comité éolien.

Jean-Louis REMY
Maire de Cintegabelle



GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES



Origines et objectifs du projet

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège et la commune de Cintegabelle ont depuis longtemps la volonté de s'inscrire, de manière durable, dans une démarche de développement des énergies renouvelables. Le bloc communal a donc accueilli favorablement le projet éolien qui lui a été présenté par le porteur de projet, Futures Énergies, filiale du Groupe GDF SUEZ. La validation en 2012 du Schéma Régional Éolien de Midi-Pyrénées confirme l'appartenance de la commune de Cintegabelle à cette zone à fort potentiel et la pertinence d'y étudier un projet éolien.

Pour mener à bien un tel projet, des discussions ont eu lieu entre la commune et Futures Énergies qui lui a présenté son projet. Elles ont abouti à un triple engagement :

- concertation avec les habitants, les communes, les associations, les propriétaires et exploitants,
- transparence des démarches foncières,
- ouverture du capital aux habitants et aux collectivités.

Le Comité éolien :

Dès les 1^{ers} résultats des études obtenus, Futures Énergies mettra en place un Comité Local Eolien (CLE).

Composé d'élus, d'associations et d'acteurs locaux, il sera animé par Futures Énergies, et se réunira tout au long de la vie du projet.

Les principaux thèmes échangés porteront sur :

- Les scénarii d'implantation
- Les mesures de compensation
- Les mesures d'accompagnement
- Les actions de communication (communiqués de presse, réunion publique...).

Études & Concertation

2008 Prospection du site

2011 - 2012

Discussions sur le projet avec l'intercommunalité

2013 Réunion foncière avec les propriétaires/exploitants concernés

2013 - 2014

Pré-étude interne du potentiel éolien de zone d'étude

2014

- Début des inventaires de biodiversité pour l'état initial
- Le conseil municipal de Cintegabelle délibère à l'unanimité l'autorisation d'implantation du mât de mesure et des études de faisabilité
- Permanence publique et exposition d'information à St Quirc et Cintegabelle; présentation à la Commune de Lissac

2015 Installation du mât de mesure du vent

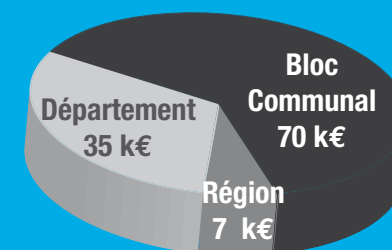


Une dynamique économique

Développer un projet éolien à Cintegabelle, c'est s'inscrire dans une dynamique économique en faveur du territoire pendant 25 ans (durée de vie d'un parc), grâce :

1

Aux recettes fiscales annuelles prévisionnelles pour un parc de **10 MW** (5 éoliennes de 2 MW chacune)



2

Au financement d'une Association locale (à hauteur d'1% de l'enveloppe globale d'investissement) visant par exemple à améliorer l'efficacité énergétique locale ou encore à promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire (mesures définies par le Comité Local Eolien)

3

À l'éolien participatif (dont les modalités sont à étudier en lien avec les acteurs locaux) qui permet aux habitants et collectivités d'être associés aux retombées économiques du parc. GDF SUEZ est à la tête du 1^{er} parc éolien de France avec actionnariat local, le parc du Haut des Ailes (Lorraine) qui fêtera ses 10 ans en 2015 et réunit 99 actionnaires locaux

Les expertises en cours

Les études naturalistes ont été confiées à 2 cabinets spécialisés :

- Cabinet ABIES : Etude d'impact, pièce maîtresse de la demande d'autorisation.
- Cabinet SINERGIA : observations sur un cycle biologique annuel des oiseaux, de la faune (mammifères, chauve-souris, insectes, reptiles, amphibiens), de la végétation.

Les études paysagères ont pour objectif de relever les qualités paysagères du territoire, de déterminer si le paysage étudié peut accueillir des éoliennes et de quelle manière, composer un projet d'aménagement et en mesurer les effets visuels.

Les études acoustiques seront, quant à elle, menées courant 2015, et constitueront en plusieurs points :

- Mesure des niveaux sonores par la pose de sonomètres chez les plus proches riverains volontaires (durant 1 à 2 semaines)
- Caractérisation des niveaux sonores ambiants
- Détermination de l'émission sonore par le parc éolien en fonctionnement, et vérification du respect de la réglementation

Les énergies vertes : un enjeu collectif

Les objectifs à l'horizon 2030 de l'Union Européenne consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique sont les suivants:

- Porter la part des énergies renouvelables à 27 % de la consommation européenne contre près de 14,1 % en 2012
- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre
- Réaliser 27 % d'économie d'énergie par rapport à 1990

En France plus particulièrement, les enjeux de la transition énergétique sont cruciaux : lutte contre le changement climatique, indépendance énergétique et réduction des importations d'énergies fossiles, mais aussi nouveaux emplois.

Sur le plan géographique, la France est privilégiée : 2^{ème} gisement de vent derrière la Grande Bretagne, 5^{ème} pays d'Europe en matière d'ensoleillement, abondante ressource hydraulique, importante surface forestière, 2^{ème} Zone Economique Exclusive maritime mondiale, juste derrière les Etats-Unis, nombreux gisements géothermiques.

Ces caractéristiques géographiques, conjuguées à un savoir-faire mondialement reconnu dans le domaine de l'énergie, donnent à notre pays la possibilité de devenir un acteur important des énergies renouvelables et de structurer des filières industrielles puissantes qui pourraient représenter plus de 220 000 emplois dès 2020.

Et après ?*

2015 - 2016 : ÉTUDES

Expertises paysagistes, naturalistes et acoustiques

- Campagne de mesures du vent
- Constitution et concertation avec le CLE
- Rédaction de l'étude d'impact sur l'environnement
- Dépôt des dossiers de demandes de permis de construire et d'autorisation unique d'exploiter

2017 - 2018 : INSTRUCTION

- Instruction du dossier par les services de la Préfecture
- Enquête Publique
- Avis du Conseil Municipal de Cintegabelle

2018 - 2019 : CONSTRUCTION ET EXPLOITATION

* planning prévisionnel



Foire aux questions

L'éolien est-il compatible

avec l'activité agricole? Oui

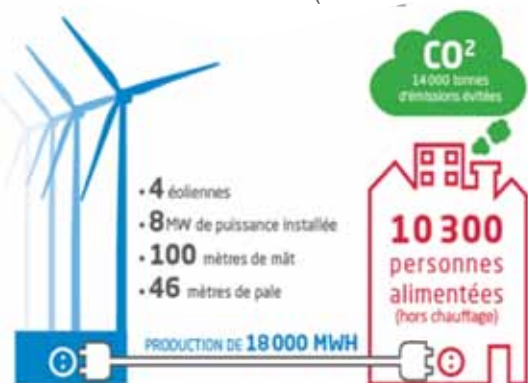
- ▶ L'emprise d'une éolienne et sa plate-forme ne représentent que 2000 à 2500 m².
- ▶ Les chemins sont refaits pour accéder aux installations.
- ▶ Le chantier est calé en fonction de l'activité agricole.
- ▶ Les élevages s'adaptent parfaitement à la présence des éoliennes.

Faut-il craindre le bruit d'une éolienne? Non

- ▶ Les parcs éoliens sont soumis à des exigences réglementaires strictes en termes d'émissions sonores.
- ▶ De nombreuses innovations technologiques permettent à la fois de diminuer le bruit émanant des éoliennes, mais aussi d'optimiser leur implantation pour limiter leur impact sonore.
- ▶ Un suivi acoustique post-implantation régulier garantit le respect de cette réglementation, la plus stricte d'Europe.

Qu'en est-il de la valeur de mon habitation?

- ▶ Le prix d'un bien immobilier fluctue en fonction de nombreux paramètres : localisation géographique, cadre de vie, travail, services de proximité, etc.
- ▶ La variation d'un bien immobilier ne peut être imputée à la seule présence d'éoliennes à proximité de ce même bien.
- ▶ Par ailleurs, un projet éolien permet des retombées économiques sur le territoire indispensables à l'amélioration du cadre de vie (réfection des routes, etc.).



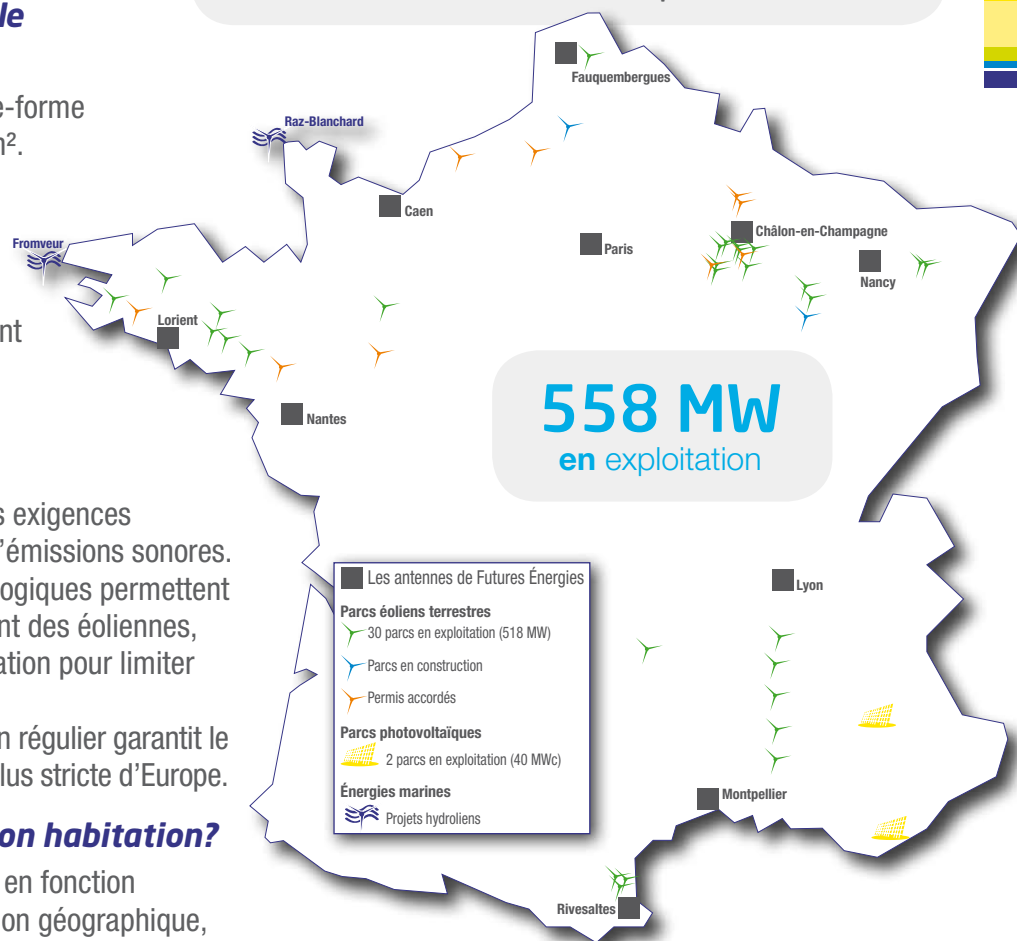
Ex d'un parc type de 4 éoliennes de 2 MW de puissance unitaire.

Quelle quantité de CO₂ l'éolien permet-il d'éviter?

- ▶ En 2009, en France, la production d'électricité émettait à elle seule 52 millions de tonnes de CO₂.
 - ▶ En 2012, ce sont près de 5 millions de tonnes de CO₂ qui ont été évitées grâce à la production éolienne.
 - ▶ Selon les objectifs du Grenelle de l'Environnement, si nous parvenons à 25 000 MW d'éolien installé en 2020, nous éviterons alors l'émission de 16 millions de tonnes de CO₂.
- (1 tonne de CO₂ équivaut à un aller-retour Paris-New York en avion)

GDF SUEZ Futures Énergies

1^{er} acteur éolien du Groupe GDF SUEZ



Que deviennent nos paysages ?

- ▶ Prise en compte du paysage sur tout le département de la Haute-Garonne par le Schéma Régional Éolien Midi-Pyrénées.
- ▶ Étude paysagère systématique.
- ▶ Un nouveau paysage en cohérence avec le territoire concerné.
- ▶ Les photomontages permettent à la population d'apprécier ce nouveau paysage depuis différents points de vue du territoire.

Comment démantèle-t-on un parc éolien ?

- Le démantèlement d'un parc éolien est réglementé depuis la loi Grenelle II (Décret du 23 août 2011 - Art. R. 553-6). Les opérations de remise en état d'un site après exploitation sont à la charge de l'exploitant (montants définis par l'État et mis sous séquestre) et comprennent :
- ▶ Le démantèlement des installations de production.
 - ▶ La remise en état des terrains sauf si leur propriétaire souhaite leur maintien en l'état.
 - ▶ La valorisation des déchets dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Contacts : Futures Énergies

17, rue du Pont de Lattes - CS 91146 - 34008 Montpellier
Johanna JORDI, Chef de Projet
info@gdfsuez-fe.com
www.gdfsuez.com/futures-energies-france